



## puis-je porter plainte pour diffamation ?

Par **Phar**, le **04/01/2010** à **16:04**

Bonjour,

D'importants problèmes financiers m'ont amené à ne pouvoir payer mes charges de copropriété pendant une longue période.  
Tous ces soucis sont en passe de se terminer.

Un voisin et copropriétaire s'en est pris récemment, dans l'escalier de l'immeuble, à une personne de ma belle famille lui signifiant que j'étais un escroc, un sale type, que la copropriété devait payer à ma place et j'en passe!

Ce voisin s'en était déjà pris à moi il y a quelque temps, refusant tout dialogue et explication de ma part.

Je comprends bien, étant donnée ma situation, qu'il ne me porte pas dans son coeur, mais enfin, est-il nécessaire de s'en prendre à quequ'un qu'il ne connaît pas sous prétexte qu'il se rend chez moi?

J'ai prévenu le syndic, mais j'aimerais faire cesser ce comportement que je trouve outrageant et limite injurieux.

N'arrivant pas à faire entendre raison à cette personne, puis-je porter plainte pour le faire taite? à qui? et sous quel motif?

merci pour votre aide  
Phil